Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026189-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

DELIBERATION N°CP2026-11/4/9 DOSSIER N°7564	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DU SERVICE D'HEBERGEMENT (FDSH) - COLLEGES DE BONNAT ET DE CHAMBON SUR VOUEIZE - ANNEE 2026

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-France GALBRUN à Renée NICOUX
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

Absent(s) - excusé(s) :
Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DU SERVICE D'HEBERGEMENT (FDSH) - COLLEGES DE BONNAT ET DE CHAMBON SUR VOUEIZE - ANNEE 2026

♦♦♦♦♦♦♦♦

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026189-DE

compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération 11/3/19 du Conseil Général du 13 octobre 2011 relative au Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH) ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-11/4/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux collèges de BONNAT et de CHAMBON-sur-VOUEIZE, dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH), les subventions suivantes pour un montant total de **1 253,40 €.**

Collège	Opération	Dépense éligible en TTC	Taux retenu	Montant subvention accordé
Collège Marc Bloch de **BONNAT**	Réparation d'une chambre froide négative	2 400,00 €	30 %	**720,00 €**
Collège Jean Zay de **CHAMBON/VOUEIZE**	Réparation d'une vitrine réfrigérée	1 777,99 €	30 %	**533,40 €**
			TOTAL	**1 253,40 €**

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget 2026, sous l'imputation suivante : AFF_SCO, chapitre 65, article 657381, fonction 221.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil Départemental
16 nov. 2026